

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Secrétaire de séance : Madame FIORITO Marie-Laure
Absents : Mrs MILESI Jean-René, RUGGIERI Claude.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour, à savoir :

1) Vote du Compte Administratif 2018 et du Compte de gestion :

Monsieur FRANC Daniel donne lecture du compte administratif et du compte de gestion qui se résumant ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		804 053.28		784 139.29		1 588 192.57
Opérations de l'exercice	700 670.77	903 977.69	282 072.70	131 064 .58	982 743.47	1 035 042.27
TOTAUX	700 670.77	1 708 030.97	282 072.70	915 203.87	982 743.47	2 623 234.84
Résultats clôture		1 007 360.20		633 131.17		1 640 491.37
Restes à Réaliser			627 568.14	6 375.00	627 568.14	6 375.00
TOTAUX CUMULES	700 670.77	1 708 030.97	909 640.84	921 578.87	1 610 311.61	2 629 609.84
RESULTATS DEFINITIFS		1 007 360.20		11 938.03		1 019 298.23

L'assemblée a constaté les résultats d'exploitation de l'exercice 2018, a reconnu la sincérité des restes à réaliser, et a arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE FAVORABLE à l'unanimité.

2) Tarifs et règlements cantine/garderie périscolaire :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le tarif actuel de la cantine et de la garderie :

- Cantine = 3.00 € le repas
- Garderie = 2.20 € l'heure de garderie.

Il précise que ces prix étant en rapport avec les charges supportées, il y aurait lieu de procéder au maintien de ces tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 afin de ne pas augmenter les charges supportées par les familles.

Monsieur Le Maire donne lecture du règlement de la cantine et de la garderie périscolaire et demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ces derniers afin de pouvoir les appliquer dès la rentrée.

L'assemblée à l'unanimité décide de maintenir le prix de la cantine et de la garderie périscolaire, approuve le règlement de la cantine et de la garderie périscolaire.

3) Location de la Salle Polyvalente et de la Remise :

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le prix de la location de la salle polyvalente afin compenser les charges liées à l'entretien du bâtiment (eau, électricité, nettoyage,).

Le tarif actuel est de 150.00 €.

L'assemblée à l'unanimité décide de fixer le prix de la location à 200.00 €

Les travaux à la salle « La Remise » étant terminés, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition cette salle, il est donc nécessaire d'en fixer les modalités ainsi que le tarif.

L'assemblée fixe le prix de la location de la salle « La Remise » à 100.00 €, décide qu'un contrat de location sera établi avec toutes les conditions et obligations. Elle précise que pour des raisons de sécurité, la location ne concernera que des manifestations limitées à 40 personnes.

4) Travaux à la Salle Polyvalente

Des travaux d'isolation vont être entrepris afin d'améliorer l'acoustique mais surtout pour réaliser des économies d'énergie. Ils seront réalisés par l'entreprise D'CO&RENO pour un montant de 6 800.00 € HT

5) Lotissement - Prise en charge :

Un projet de lotissement de 15 villas est à l'étude quartier le Moulas, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la position de la commune face aux infrastructures qui seront nécessaires pour la réalisation de ce projet (voirie).

L'assemblée à l'unanimité décide de ne pas prendre le transfert des voies dans le domaine public communal.

6) Délégués communautaires :

Le 6 juin 2019, COTELUB votait une délibération proposant un accord local qui définit la répartition des sièges au conseil communautaire en vue du prochain renouvellement des Conseils Municipaux.

L'assemblée approuve le projet d'accord local.

7) Motion de soutien aux agents de la DGFIP :

La Loi de finances 2019 prévoit des mesures qui mettent en cause le réseau comptable des finances publiques, et menace l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités locales territoriales. Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée une Motion de soutien aux agents de la DGFIP qui vise à maintenir un maillage du territoire par les services de la DGFIP, avec la présence effective d'une Trésorerie à l'échelle d'une Communauté de Communes.

L'assemblée approuve cette motion.

8) Questions diverses :

FAJ : Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune au profit du Fonds d'Aide aux Jeunes, qui est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. La participation pour l'année 2019 est de 200.00 €

L'assemblée à l'unanimité accepte de verser cette participation.

FSL : Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune au profit du Fonds de Solidarité pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Le FSL met en place des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement, le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. La participation pour l'année 2019 est de 175.58 €.

L'assemblée à l'unanimité accepte de verser cette participation.

Fin de la séance : 19 H 45

Le Secrétaire de séance,
FIORITO Marie-Laure

Monsieur Le Maire,
GENTY Guy